

Points de sécurité

Rappel pour les intervenant-es externes

Contacts

Merci de prendre contact avec la personne responsable du secteur dans lequel a lieu l'intervention.

Sécurité tpg	+41 (0)22 308 32 02
Sécurité T	+41 (0)22 308 35 52
Bâtiments / Equipement	+41 (0)22 308 35 54
Maintenance Bâtiments	+41 (0)22 308 37 33
• Bachet	+41 (0)22 308 36 20
• Jonction	+41 (0)22 308 34 12
• En Chardon	+41 (0)22 308 22 00

Urgences

Le numéro d'appel d'urgence européen est valable dans toutes les situations: **112**
Pour joindre les secouristes d'entreprise, composez le **3944 à l'interne**.

Comportements à suivre en cas d'urgence

- 1. Observer, réfléchir, agir**
- 2. Supprimer le danger**
- 3. Vérifier l'état de conscience**
- 4. Alerter les secours**
- 5. Sauver la vie**

Les numéros d'urgence sont atteignables directement depuis l'ensemble des téléphones tpg.

Police.....	117
Sapeurs-pompiers.....	118
Ambulances.....	144
Toxicologie.....	145
Rega.....	1414

Confidentialité

Le fournisseur est rendu attentif aux CGA tpg signées, en particulier l'article 4.1 concernant la confidentialité. Le Contractant et ses collaborateurs sont tenus de garder secrets avant la conclusion du Contrat et au terme de celui-ci tous les faits ou informations dont ils ont connaissance au travers de l'exécution du présent contrat et qui ne sont ni publics ni accessibles au public.

Sorties de secours

En cas de besoin, merci de suivre les chevrons (zone piétonne obligatoire).



Alarme

Besoin de déclencher des alarmes à cause de dégagements de fumées, de gaz ou de poussières ? Le cas échéant, contactez sans attendre le service Maintenance Bâtiments (+41 (0)22 308 37 33).

Horaires standards

de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, tous les jours de la semaine.

Si une intervention est à effectuer en dehors de ces horaires, merci de prévenir le service Maintenance Bâtiments et le responsable du secteur.

Permis

Obligatoire pour conduire : nacelle, chariot élévateur, chariot à timon, grue, etc.

Sécuriser les lieux

Cette action est indispensable, d'autant plus en cas de soudure à l'arc, meulage, enlèvement de grilles, travaux en hauteur au-dessus de collaborateurs·trices (sur nacelle) ou installation temporaire de tuyaux à même le sol.

EPI (Equipelement de Protection Individuelle)

Il est obligatoire selon l'intervention.



Obligatoire
sur nacelle :

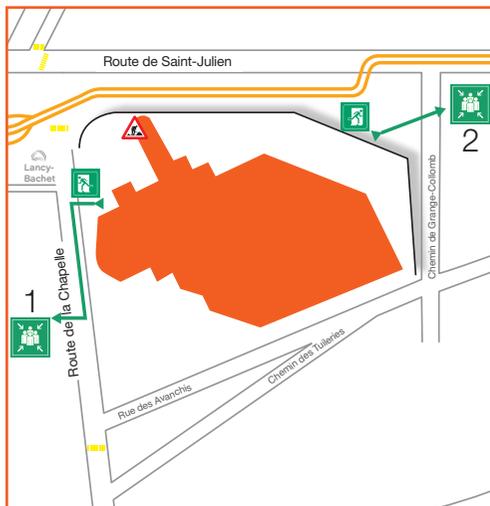




Points de rassemblement

Bachet-de-Pesay

1. Pour les personnes qui évacuent le bâtiment du rez-de-chaussée au 4^e étage inclus : sortie par le portail principal sur la route de la Chapelle, puis se rendre dans l'espace vert au-dessus de la gare CFF de Lancy-Bachet.
2. Pour les personnes qui évacuent le bâtiment par les sous-sols : sortie par la boucle de tram au niveau de l'arrêt De Staël, puis se rendre au Chemin de Grange-Collomb.



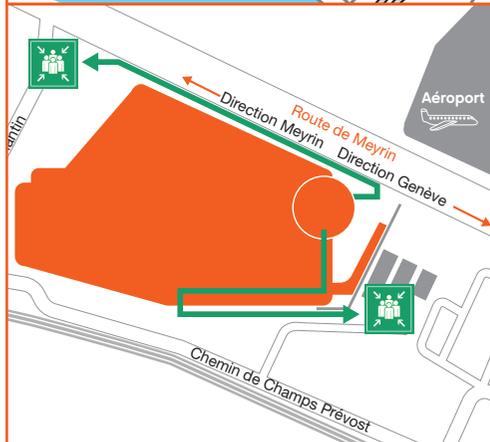
Jonction

Pour l'ensemble du personnel qui évacue le bâtiment administratif de l'horloge et/ ou le dépôt : sortie par la zone Arve et traverser la route en direction du point de rassemblement situé à côté de la grange (container).



En Chardon

1. Pour les personnes qui évacuent le bâtiment, de la partie administrative : sortie au niveau du toit par l'accès donnant sur le chemin de Champs Prévost.
2. Pour les personnes qui évacuent le bâtiment depuis les ateliers : sortie au niveau des ateliers et se rendre à l'arrière du bâtiment par la route de Meyrin.



Produits dangereux

Sur l'ensemble de nos sites, merci de **limiter l'utilisation et la quantité** des produits portant ces pictogrammes.



Interdit sur nos sites

Sur l'ensemble de nos sites, il est **interdit de consommer** ces produits. Pour les personnes concernées, des espaces fumeurs réservés sont à disposition.



Danger

Les travaux sont interdits **à proximité d'une ligne aérienne**, sans accord préalable d'un responsable du service Maintenance Bâtiment.



600 V

Déchets

Vous êtes responsables de l'évacuation de vos déchets. Dans une démarche responsable, des **points de tri sont à votre disposition** sur l'ensemble de nos sites. Pensez à les utiliser.

σ tpg